



AVIS DE PROMULGATION

DU RÈGLEMENT NUMÉRO 908-25

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 869-23 CONCERNANT LES BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUTS AU RÉSEAU PUBLIC ET L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

À TOUS LES CONTRIBUABLES ET CITOYENS(NES) DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, de ce qui suit :

QUE le conseil de cette Municipalité a, le 7 avril 2025, adopté le règlement numéro 908-25;

QUE les intéressés pourront consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, sis au 1200, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi;

DONNÉ à Saint-Lambert-de-Lauzon, ce 10 avril 2025,

.....
Éric Boisvert
Directeur général
et greffier-trésorier